

Depuis le premier janvier 2019, la Communauté de Communes compte plus de 48 000 habitants et regroupe 10 communes, dont une commune nouvelle (ville centre) de plus de 20 000 habitants.

Positionné au nord-ouest du Département de la Vendée, proche de l'A87 et de l'A83, à équidistance de 30 mn au sud de la Métropole Nantaise, de son aéroport / TGV, du littoral, et des villes de Cholet (54 200 habitants), de la Roche / Yon (53 000 hab.), le territoire de Montaigu bénéficie d'une dynamique économique et sociale exceptionnelle au cœur d'un espace naturel préservé et qualitatif. 12 000 actifs vivent et travaillent sur place. Ce territoire est très attractif et additionne les succès : plus de 718 nouveaux habitants par an, 40% de sa population à moins de 30 ans, 4,5% de chômage, plus de 260 entreprises et 150 nouveaux emplois créés par an. Il accueille des équipements publics majeurs, 2 lycées / 4 collèges pour 11 000 scolaires, un Centre Hospitalier Départemental, plus de 350 associations culturelles et sportives...

Le Président de la Communauté de Communes, 1er Vice-Président de la Région Pays de Loire, Monsieur Antoine Chéreau, souhaite poursuivre et capitaliser sur la dynamique engagée. Il porte avec ses collègues élus un projet politique volontariste consistant à faire de cet écrin territorial une "Terre d'entrepreneurs", "Terre d'émotion et de partage" offrant "des services de ville à la campagne", une "Terre fertile pour des jeunes pousses". Pour accompagner et structurer la croissance, les élus sur ce territoire ont toujours misé depuis plus de cinquante ans sur l'intercommunalité, la solidarité, l'innovation, l'expérimentation, un encadrement de haut niveau, des services cohérents, rationnels et très intégrés. Ils envisagent l'EPCI comme une plateforme de services mutualisés, d'assistance technique, d'ingénierie et de montage de projets, de pilotage et d'animation de politiques publiques territorialisées liées au développement économique, industriel, touristique et culturel, agricole ; à l'urbanisme et à l'habitat ; à l'aménagement de l'espace et du territoire, à l'environnement et, bien sûr, aux services à la population en matière d'action sociale et de santé, de sport, d'éducation, d'enfance et jeunesse...

Après un District, un Syndicat Mixte, une Communauté de Communes, le territoire connaîtra à nouveau une nouvelle organisation institutionnelle à partir de la ville-centre (commune nouvelle de plus de 20 000 habitants au 1er janvier 2019) pour se transformer en Communauté d'agglomération en 2021.

Compte-tenu des évolutions institutionnelles et organisationnelles, le Président souhaite désormais recruter un expert en communication publique pour accompagner les élus et les cadres dans leur stratégie de communication.
C'est pourquoi, il recherche un :

Directeur Communication Mutualisé (H/F)

**Sous l'autorité directe du Directeur de Cabinet
et du Directeur Général des Services, vous :**

- Concevez, pilotez et déclinez la stratégie de communication ;
- Gérez les relations presse, le community management, l'événementiel ;
- Développez la communication interne et externe ;
- Managez une équipe de 4 à 5 personnes.

Votre profil :

- BAC+5, Master en communication publique, de type Celsa ou similaire ;
- Une première expérience réussie d'au moins 10 années en communication publique, idéalement au sein d'une intercommunalité ;
- Reconnu comme un expert de la communication publique.

Déposez votre candidature sur notre site Internet :

<https://www.territoires-rh.fr/emplois/uncategorized-fr/57-directeur-communication-mutualise-h-f-fr/>